

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trente-troisième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public sur la galerie et derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il remercie également l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats, qu'il souhaite respectueux et engagés.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusés (Mmes Marlène Bucca, Caroline Félix, Akuvi Klenam Honkou, Carine Koller, Nathalie Lamarque et Sabine Million-Courvoisier, MM. Sébastien Bertherin, Arnaud Durand, Jérôme Frachebourg, Simo Mers, Pascal Riesen et Olivier Rochat).

2 arriveront plus tard (Mme Ioulia Esreb et M. Martin Ahlström).

2 absents (MM. Adrien Frantz et Dimitri Grandjean).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 8 octobre 2025, le Bureau a été informé de la démission de M. Abdul Esreb, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Abdul Esreb pour son engagement au sein du Conseil communal, pour son entrain et son amabilité.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Abdul Esreb aura lieu lors de la présente séance.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat et une interpellation :
 - Postulat de M. Jean-Luc Nicolet et consorts intitulé « Étude de faisabilité d'un marché couvert polyvalent à Gland ».

Le président demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Interpellation de Mme Catherine Sicuranza et consorts intitulée « Frais de babysitting ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'une Conseillère.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2025.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 88** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 89** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord.

Autres objets

9. Postulat de M. Jean-Luc Nicolet et consorts intitulé « Étude de faisabilité d'un marché couvert polyvalent à Gland ».
10. Interpellation de Mme Catherine Sicuranza et consorts intitulée « Frais de babysitting ».

Divers

11. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'une Conseillère

- À la suite de la démission de M. Abdul Esreb en date du 8 octobre 2025 et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Abdul Esreb serait remplacé par Mme Crystelle Maurissen. Le président rappelle que selon l'art. 9 du Règlement du Conseil communal (RCC), il est de son devoir d'assermener les nouveaux membres devant le Conseil communal.

Mme Albulenë Ukshini Sefa, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, tient tout d'abord à remercier M. Abdul Esreb pour son engagement. Elle présente ensuite Mme Crystelle Maurissen.

« J'ai le plaisir ce soir de vous présenter Crystelle Maurissen, née en 1983 à Neuchâtel, où elle a grandi. Après des séjours linguistiques en Angleterre et en Allemagne, elle a suivi une formation de secrétaire à Genève. Elle s'est également engagée dans la vie locale comme femme pompier volontaire.

Mme Maurissen a ensuite travaillé dans le domaine commercial, d'abord dans les secteurs technique et informatique, puis aujourd'hui dans l'automobile.

En 2022, elle s'est installée à Gland, dans le quartier des Lisières, avec ses deux enfants de 14 et 11 ans. Elle s'implique dans le quartier comme trésorière de l'association « Vie à la Combaz », qui contribue à renforcer les liens entre les habitantes et les habitants.

Intéressée depuis toujours par la politique, Mme Maurissen souhaite aujourd'hui s'investir pour sa ville, avec un intérêt particulier pour la cohésion sociale, l'équité économique et le développement durable.

Je vous prie de lui faire bon accueil ».

- Le président invite Mme Crystelle Maurissen à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- La nouvelle Conseillère, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la remercie et la félicite pour son engagement, puis l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2025

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2025.

4. Communications du Bureau

- Le 4 octobre 2025, la secrétaire a participé à la 10^{ème} Assemblée générale de l'Association des secrétaires des conseils communaux et généraux à Château-d'Œx, lors de laquelle a eu lieu une présentation du programme eS.Legislative par la société Artionet.
- Le 31 octobre, le président a eu le plaisir de participer à la soirée d'inauguration de la patinoire. Il tient à relever la terrible décoration dans le thème d'Halloween, un municipal qui a tellement bien joué le jeu qu'il était méconnaissable, ainsi qu'une belle organisation pour le service d'un excellent vin chaud et de bonnes raclettes.
- Le 3 novembre 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025.
- En date du 3 novembre 2025, les membres du Comité référendaire « Citoyennes et Citoyens contre le préavis municipal n° 82 Gare-Sud » ont adressé une lettre au Bureau et le président donne lecture du courrier reçu. Un accusé de réception a été adressé ce jour aux membres du Comité référendaire.
- Le 5 novembre 2025, le président a assisté avec grand intérêt au Forum Nouvelle Économie. Il laisse le soin au municipal en charge d'en faire le retour aux Conseillers, mais il a trouvé dommage de n'y rencontrer que 2 collègues de cette Assemblée. Il ne peut qu'encourager les Conseillers à participer aux événements organisés par la Ville, qui permettent de se rendre mieux compte du travail et des différentes projets qui sont portés par la Municipalité ainsi que par l'Administration.

- Le 30 novembre 2025 auront lieu les votations fédérales et cantonales. Au niveau fédéral, 2 objets seront soumis au vote, à savoir :

- Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »;
- Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) ».

Au niveau cantonal, les objets suivants seront soumis au vote :

- Modification des art. 74 et 75 de la Constitution du canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux États;
- Modification des art. 74 et 142 de la Constitution du canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'art. 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques;
- Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici ».

Le président rappelle aux Conseillers de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux.

*Avec les arrivées de Mme Iulia Esreb et de M. Martin Ahlström,
le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

Le fonds alloué aux subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (EEER) est désormais épuisé pour cette année. Il est toutefois prévu que les soutiens pour les systèmes de chauffages renouvelables et les installations solaires soient reconduits en 2026, sous réserve bien entendu de l'acceptation du budget par le Conseil communal. La Municipalité recommande donc aux propriétaires et aux installateurs de déposer leurs demandes dès le début de l'année prochaine. Les soutiens aux projets dans le cadre des accompagnements sont toutefois garantis.

Le fonds pour le développement durable (DD), qui soutient notamment les solutions de mobilité douce et les appareils efficaces, a également été beaucoup sollicité et parviendra aussi prochainement à son épuisement. La Municipalité recommande donc à la population, si cela est possible, de soumettre ses demandes au début de l'année 2026 ou de contacter l'Office du développement durable au préalable avant de déposer une future demande.

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} novembre 2025, un chargé de communication à 80 %, à l'Office de la communication.
 - dès le 1^{er} novembre 2025, le chef du projet bâtiment a été engagé à 80 % dans le cadre du préavis municipal n° 70, au Service des bâtiments et de l'urbanisme.

Administration générale

Elle annonce 2 dates à retenir, lesquelles vont marquer d'une part l'inauguration du Vieux-Bourg, manifestation qui aura lieu le samedi 9 mai 2026, à laquelle les Conseillers seront bien entendu invités, ainsi que la soirée de clôture du préavis Smart City, laquelle aura lieu le jeudi 4 juin 2026, en soirée. Les invitations et informations complémentaires parviendront aux Conseillers en temps voulu.

Séance du Conseil communal du 2 octobre 2025

Lors de cette séance, elle avait répondu à une question posée par Mme Angelita Galvez, laquelle s'interrogeait sur l'impossibilité apparente de télécharger des formulaires sur le site Internet de la Ville si l'on ne bénéficie pas d'un compte pour le guichet virtuel. Après avoir effectué des recherches à l'interne, une page du site Internet permet bien de télécharger ces formulaires sans passer par le guichet virtuel. Cette page est volontairement un peu difficile d'accès puisque la Municipalité aimeraient quand-même promouvoir le guichet virtuel et inciter indirectement la population à utiliser ce guichet. Mais il suffit de prendre contact avec l'Administration communale afin d'obtenir le lien pour y accéder.

Référendum contre le préavis municipal n° 82

En date du 8 septembre 2025, un référendum intitulé « NON au crédit supplémentaire Gare Sud » a été déposé au Secrétariat municipal par le Comité référendaire. La période de récolte des signatures s'est déroulée du 9 septembre au 9 octobre 2025. Pour que le référendum aboutisse, 1'388 signatures étaient nécessaires, soit 15 % du corps électoral qui comptait 9'249 électeurs au 8 septembre 2025. La Municipalité a pris acte que le nombre requis de signatures a été atteint, avec un total de 2'017 paraphes validés, lesquels ont été déposés le 9 octobre 2025. En conséquence, la décision du Conseil communal du 28 août 2025 relative au préavis municipal n° 82 sera donc soumise au vote populaire. Dans l'intervalle, le crédit d'investissement prévu, incluant les études de finalisation, la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet, ne peut pas être mis en œuvre. C'est maintenant à la Préfecture du district de Nyon, en collaboration avec le Bureau électoral cantonal, de fixer la date du scrutin, conformément à ce que prévoit la loi.

Si jusqu'alors la Municipalité avait un devoir de réserve accru durant la période de récolte des signatures, elle peut désormais intervenir dans la campagne, mais uniquement à certaines conditions. En effet, la communication de la Municipalité est encadrée par le respect de 3 principes cardinaux qui sont les suivants :

- L'objectivité, qui consiste à fournir une information fiable, complète et équilibrée.
- La transparence, qui consiste à ce que l'information soit officielle et identifiable comme telle par le citoyen.
- La proportionnalité, qui interdit aux autorités de faire usage des deniers publics ou de moyens démesurés au cours de la campagne, pour respecter l'équilibre des forces.

Le moyen traditionnel qui est utilisé par la Municipalité pour faire part de sa position est la brochure explicative qui accompagnera le bulletin de vote, ce qu'elle fera bien entendu en temps utile. Cependant, d'autres formes d'interventions de la part de la Municipalité pourraient être réalisées, ce qu'elle ne manquera pas de faire en respectant les principes déjà évoqués et si cela est nécessaire. D'ailleurs, elle informe les Conseillers que toutes les informations utiles à la bonne compréhension de ce projet en lien avec le préavis municipal n° 82, notamment l'historique du projet Gare Sud avec les différents préavis et documents officiels y relatifs, se trouvent sur le site Internet de la ville de Gland (gland.ch/ma-ville/les-grand-projets).

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Fête multiculturelle qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2025 à la Salle polyvalente de Montoly s'est parfaitement bien déroulée. Il y avait un petit peu moins de personnes présentes que l'année dernière, mais les gens étaient là, avaient envie de faire la fête, et cela s'est très bien passé.
- Dans le cadre de la collaboration entre la Ville et l'EVAM, une conférence sur la migration et l'employabilité des migrants aura lieu le 27 novembre 2025, à la Salle communale, lors de laquelle des films seront présentés par l'EVAM.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Conseil intercommunal de l'Association régionale d'action sociale (ARAS)

M. le Municipal Gérald Cretegny et elle-même se sont rendus ce soir au Conseil intercommunal (CI) de l'ARAS, ce qui explique leur retard, et ils prient les Conseillers de bien vouloir l'excuser.

Le CI a accepté le Budget 2026. Les montants concernant le Centre social région (CSR) et l'attribution du Revenu d'Insertion (RI), ainsi que les montants concernant les Agences d'assurances sociales, sont pris en charge par le Canton. Ils ont donc été validés sans problème par le CI. Il reste toutefois un montant de CHF 0.30 par habitant qui concerne l'administration de l'ARAS, lequel a été validé.

Le CI a également accepté la motion de M. Nicolas Ray. Cette motion sera présentée par un préavis au CI et concerne une demande du versement des différents fonds qui appartiennent aux communes, afin qu'ils soient reversés à ces dernières.

Festivités Ombre et Lumière à Gland (FOLG)

La magie des FOLG sera de retour du 1^{er} décembre 2025 au 11 janvier 2026. Cette deuxième édition reprendra les ingrédients qui ont fait le succès de l'an dernier. Les Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) participeront à la parade pour faire résonner les rues de rires et de lanternes, tandis que les quartiers seront à nouveau au cœur de la fête. Celui de Mauverney aura sa soirée festive et les restaurants glandois inviteront la population à des expériences culinaires inédites. Une émission spéciale, à découvrir le 1^{er} décembre sur le site de NRTV, mettra à l'honneur aussi bien le programme que les thématiques des FOLG.

Le quartier de La Combaz participera à l'événement les 6 et 7 décembre 2025. Il y aura une foule d'événements, sans oublier des scénographies originales, pour mettre en lumière la Rue de la Gare et celle de Mauverney.

Entre ombre, lumière et rencontres, les FOLG font de Gland une ville à redécouvrir à travers les animations, les commerces et les scénographies poétiques dans les rues. Le Photo Club Gland sera présent pour prendre des photographies, lesquelles seront présentées lors de l'exposition qui aura lieu le 11 janvier 2026 pour clôturer l'événement.

Le programme détaillé des festivités sera disponible en ligne sur sors.gland.ch/folg.

Pourcent culturel Migros

Pour la première fois, au travers de son Pourcent culturel, la Migros a décidé de soutenir le théâtre de Grand-Champ.

Il s'agit d'un soutien total de CHF 25'000.- répartis de la manière suivante :

- CHF 10'000.- pour la saison scolaire et jeune-public.
- CHF 12'500.- pour des prestations de soutien à la communication des spectacles, dont un article pleine page dans le Migros Magazine.
- CHF 2'500.- de crédit de frais globaux de billetterie pour les spectacles de la saison et leurs affichages dans les 38 magasins et Changes Migros, ainsi que sur leur site Internet.

Soirée de remise des prix artistiques 2025 de Région de Nyon et de la Ville de Nyon

La cérémonie publique de remise des prix aura lieu mardi 18 novembre 2025, à 19h00, au théâtre de Grand-Champ. Animée par l'auteure et metteuse en scène Mme Julie Annen, lauréate du Prix artistique de Région de Nyon en 2021, cette soirée ouverte au public permettra de découvrir le travail et le talent des lauréats.

Le Prix artistique de Région de Nyon, consacré cette année à la musique, récompense le compositeur M. Raphaël Belfiore, né en 1995 et ayant grandi à Givrins. Après des études de musicologie et de philosophie à l'Université de Genève, M. Raphaël Belfiore a étudié la composition à Zurich et à Bâle où il a également suivi une formation de chant.

Le Prix artistique de la Ville de Nyon est décerné à Mme Juli Sando, née en 1993 et originaire de Mies. Cinéaste mais aussi curatrice, artiste sonore ou encore performeuse, la pratique de Mme Juli Sando est extensive, riche et sans concession.

L'artiste lyrique Mme Brigitte Ravenel recevra le Mérite artistique de la Ville de Nyon. Originaire de Trélex et établie à Nyon, elle a chanté dans les lieux les plus prestigieux de l'art lyrique en Europe, notamment au sein de l'Ensemble de solistes de la Radio Suisse.

Lors de la remise des prix, les lauréat auront l'occasion de présenter leur travail. En fin de cérémonie, un apéritif dînatoire sera offert. L'entrée est libre.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Le 1^{er} octobre 2025, le Service de l'enfance et de la jeunesse a inauguré les ateliers du Café-Boulon, situés au premier étage du bâtiment de la déchèterie. Il y est actuellement accueilli 5 stagiaires qui travaillent le bois et d'autres matériaux, redonnant ainsi une nouvelle vie aux meubles que les habitants y apportent régulièrement. Ces jeunes n'ont pas encore trouvé leur vocation professionnelle, découvrant à travers ces activités la valeur du travail et la satisfaction que cela leur procure. Ils sont accompagnés et formés par Mme Monique Riesen, maîtresse socio-professionnelle. Lors de ses prochains passages à la déchèterie, la population est invitée à visiter la boutique du Café-Boulon, où elle y découvrira de nombreux meubles rénovés et mis en vente et où elle pourra également y déguster un café servi par les stagiaires. Depuis son ouverture au mois d'août 2025, la vente de meubles a bien démarré, et avec un 6^{ème} stagiaire qui va bientôt commencer, l'équipe sera au complet.
- Le Service de l'enfance et de la jeunesse a également organisé pour la première fois un speed-recruiting à Grand-Champ, en collaboration avec l'Établissement secondaire. Hier matin, 81 élèves ont ainsi pu se présenter à 3 entreprises au maximum pour un entretien. Au total, 17 entreprises ont fait le déplacement pour présenter leurs métiers et proposer des stages en vue d'une éventuelle future place d'apprentissage. Cela a été une expérience très positive tant pour les élèves que pour les employeurs. Fortes de ce succès, ces rencontres seront désormais organisées chaque année, car l'apprentissage est un pilier essentiel pour la société.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- Un bouclément de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 71/2020 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabin » au collège de Grand-Champ	
Crédit d'investissement accordé	CHF 557'500.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 539'017.25
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 750.-
Investissement net	CHF 538'267.25, soit 96,68 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 19'232.75

Comme les Conseillers ont pu le constater, ces Portakabin ont disparu puisque le 3^{ème} étage de Grand-Champ est totalement opérationnel.

- Un emprunt de CHF 3 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui était échu le 23 octobre dernier, a été renouvelé à hauteur de CHF 5 Mios, toujours auprès du même établissement bancaire, à un taux de 1,3 %, jusqu'au 15 décembre 2025, soit à court terme.

Domaines

La Municipalité a signé un acte notarié le 30 octobre dernier pour une servitude, afin de pouvoir agrandir le trottoir sur la parcelle n° 304, laquelle se situe à l'angle de l'Avenue du Mont-Blanc et du Chemin de la Dôle.

Sports

- De nombreuses activités sont proposées à Gland, lesquelles se trouvent dans le programme « Bouge ! ».
- Le 27 novembre 2025, dès 19h00, à Grand-Champ, aura lieu le dernier match du Nyon Basket Féminin pour l'EuroCup Women, contre l'équipe du Panathinaikos A.C. Cela sera intéressant puisque l'équipe du Nyon Basket féminin est allée gagner en Grèce 113 à 108 il y a quelques temps.

Économie

- Le 27 octobre dernier a eu lieu une conférence sur la cybersécurité, laquelle a rencontré un beau succès puisqu'environ 50 entreprises locales y ont participé. Cela fait partie des conférences qui sont régulièrement organisées par le Service de l'économie.
- La 5^{ème} édition du Forum Nouvelle Économie s'est déroulée le 5 novembre 2025. C'était une très belle édition qui s'est très bien passée, même s'il y avait effectivement plus de Municipaux que de Conseillers communaux présents. Lors de ce Forum, il a été rappelé les lauréats du Revenu de transition écologique (RTE) et le Prix Nouvelle Économie a été distribué comme suit :
 - Prix Partenariat : Centre de santé périnatale Gaïa.
 - Prix Innovation : Fastaff.
 - Prix Proximité : Maison Swiss.
 - Grand Prix ex aequo : Vanne Fontaine Fluidrop et NexTri Solutions.

Toutes les informations se trouvent sur le site Internet de la Commune.

À cette occasion, il a également été révélé qui avait gagné la démarche participative pour le Vieux-Bourg. La population a choisi le projet « Amuse-toi et régale-toi » proposé par l'association Futsal Gland, qui pourra donc organiser, grâce à un budget de CHF 8'000.- demandé sur les CHF 15'000.- possibles, une animation qui aura donc lieu, comme l'a annoncé Mme la Syndique Christine Girod, le 9 mai 2026 lors de l'inauguration du Vieux-Bourg.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Contrairement à ce qu'elle a indiqué lors des précédentes séances du Conseil communal, il est fait face à un léger retard au niveau du chantier d'environ un mois et demi. Il faudra dès lors être encore un peu patient.

Au niveau de la Rue du Borgeaud, les travaux se terminent avec l'aménagement des abords du Café du Rallye et la pose de la couche de base en enrobé au carrefour de la Rue du Borgeaud et de la Rue du Nord. Sous réserve de bonnes conditions météorologiques, ces enrobés seront posés le mercredi 19 novembre 2025, permettant la réouverture de la Rue du Borgeaud à la circulation dès le 20 novembre 2025. Il est à noter que quelques interventions ponctuelles auront encore lieu au début de l'année 2026, à savoir notamment les plantations et la pose de la couche de roulement définitive.

À la Rue du Nord, l'axe entre le carrefour de la Rue du Borgeaud et du Chemin de la Louve entre en phase de travaux, comprenant également la création des aménagements « Nature en Ville ».

Au niveau du secteur nord de la Rue du Jura, en raison de difficultés techniques et des conditions météorologiques défavorables rencontrées au mois d'octobre, les travaux ont pris du retard, ce qui explique le mois de retard dont elle a parlé auparavant. La durée de ces travaux est prolongée jusqu'aux vacances de fin d'année, sous réserve évidemment de bonnes conditions de la météo.

2 fronts de chantier restent actifs entre le carrefour de la Rue du Borgeaud et du Chemin de la Perroude et entre le Chemin de la Louve et la Rue du Molard. Cette période supplémentaire permettra de finaliser l'ensemble de ces travaux, tant souterrains que de surface, avec la pose de nouvelles bordures et la réalisation de la couche de base de roulement. Les dates exactes de cette dernière étape seront communiquées ultérieurement car elle impliquera une fermeture complète de la circulation durant une journée par secteur. Pendant cette phase, le transit automobile restera donc fortement limité, voire impossible, mais un cheminement piéton sécurisé sera maintenu tout au long du chantier.

Il est à noter également que, comme déjà indiqué, il y aura régulièrement des interventions ponctuelles puisqu'il est maintenant entré dans la phase de plantation des arbres et de la végétation prévue dans les différents préavis.

Au Chemin de la Pique, dans le courant du mois de novembre, les portiques en bois seront posés le long du futur trottoir. Ces portiques accueilleront les voiles d'ombrage au printemps 2026.

Au niveau de la Grand'Rue, secteur centre, les travaux consisteront à reprendre les niveaux entre la Grand'Rue et les places communales devant l'Administration. La durée de ces travaux est estimée à 3 semaines, pour un démarrage prévu fin novembre et une finalisation avant la trêve hivernale.

Du côté de la place du Temple et des parkings, les travaux se sont terminés à la fin du mois d'octobre. Les aménagements se poursuivent et devraient s'achever dans le courant du mois de novembre, ouvrant la voie aux travaux d'arborisation – près de 80 arbres seront plantés – et de plantation des différents végétaux sur l'ensemble du secteur. Ces interventions se poursuivront également jusqu'à la fin de l'année.

À noter également que des tests scénographiques pour la mise en lumière de Noël de la place de l'Administration et du Temple auront lieu le 1^{er} décembre 2025.

Éclairage public

Comme les Conseillers ont peut-être pu le constater, il est fait face à quelques problématiques au niveau du Vieux-Bourg, notamment au Chemin de la Louve et à la Rue du Borgeaud. Celles-ci ont évidemment été signalées et les équipes sont en train de rectifier le tir. Des systèmes de raccordement provisoires sont en cours de mise en place afin d'illuminer ces rues. L'ensemble du Vieux-Bourg sera entièrement raccordé sur du définitif d'ici la fin de l'année. La Municipalité est sincèrement navrée des inconvenients que ces problèmes engendrent, et les équipes sont donc au taquet pour rectifier les choses.

D'autre part, au cours des mois de septembre et octobre, la Municipalité a également et malheureusement déploré d'autres pannes ailleurs sur le territoire, indépendantes les unes des autres, notamment à la Rue de Riant-Coteau, au sud du Chemin de la Vy-Creuse, au Chemin de la Chavanne, au niveau de la gare, et au Chemin de la Louve. Ces pannes ont été résolues, à l'exception de celle du Chemin de la Vy-Creuse sud, où une installation temporaire de luminaire LED est en cours.

Sinon les travaux d'assainissement de l'éclairage se déroulent conformément au calendrier prévu. En complément des interventions présentées lors de la précédente séance du Conseil communal, 13 luminaires supplémentaires ont été remplacés, notamment à la Route de Begnins et à la Rue du Perron. Prochainement, le remplacement des mâts à la Rue de Cité-Ouest sera finalisé. Les travaux se poursuivront à la Route de Begnins et à la Rue du Perron, puis sur le Chemin de la Chavanne et du Chemin du Ruttet. Les interventions vont être lancées dans le courant du mois de novembre 2025.

Nouvelle STEP

Les travaux au Chemin du Stand dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP ont débuté malgré des conditions météorologiques qui ont compliqué le démarrage des fouilles. Les installations de chantier et les déviations piétonnes sont désormais en place le long du chemin. Les travaux de creuse ont commencé aux abords du Lavasson et se poursuivront en novembre vers le stand de tir, avec la pose des nouvelles conduites.

Jonction autoroutière

Elle rappelle que ce projet vise à moderniser la jonction autoroutière entre Gland et Vich pour améliorer la fluidité du trafic, pour également renforcer les capacités des bretelles de sortie et pour prioriser les transports publics dans le secteur. Le projet prévoit également de maintenir et de prolonger les pistes cyclables et d'améliorer les traversées piétons-vélos, et ceci dans un cadre d'une approche multimodale. Cette intervention s'inscrit dans la politique régionale de mobilité, programme transports publics, agglomération du Grand Genève, et mobilise notamment la Confédération, avec l'Office fédéral des routes (OFROU), le Canton et évidemment les communes concernées, à savoir Vich et Gland. Le Canton déposera le dossier d'enquête publique dans les communes territoriales le 18 novembre prochain et le dossier pourra être consulté durant 30 jours au Service des infrastructures et de l'environnement, à Montoly.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Les travaux de la buvette du stand de tir ont débuté, lesquels devraient durer environ une année.
- Comme déjà indiqué lors de la dernière séance du Conseil communal, les travaux du collège de Grand-Champ sont terminés. Les travaux de l'auditorium, où se trouvait l'ancienne bibliothèque, doivent encore être finalisés. L'inauguration, à laquelle les Conseillers seront bien évidemment invités, aura lieu le jeudi 29 janvier 2026 en fin d'après-midi.
- Le projet de végétalisation de la cour du collège de Grand-Champ avance et se trouve actuellement dans une phase de finalisation et d'optimisation du projet, notamment sur le plan financier. Ce préavis sera en principe présenté au Conseil communal au mois de mai prochain, en même temps qu'un autre préavis qui concernera les 2 terrains de sport situés au nord de Grand-Champ, et dont il est prévu de mettre une couverture sur le terrain qui abrite aujourd'hui la patinoire. La Municipalité reviendra donc avec 2 préavis, un pour les terrains de sport et un pour la végétalisation au mois de mai prochain.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rupert Schildböck : déclare que la dernière séance du CI de l'Association intercommunale Région de Nyon a eu lieu le 8 octobre 2025 à Eysins.

Lors de cette séance, 2 préavis ont été approuvés, à savoir :

- **Préavis n° 55/2025 : Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) d'une étude de stratégie touristique 4 saisons pour le Massif de la Dôle.**

À la suite d'un postulat déposé en octobre 2024, l'Association intercommunale Région de Nyon envisage la réalisation d'un mandat d'étude afin d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme 4 saisons sur le massif de la Dôle. Il s'agit pour Région de Nyon et ses partenaires d'établir une stratégie formalisée et un programme d'actions claires, accompagnés d'un plan d'investissements, pour poursuivre la restructuration des installations de ski alpin et développer de nouvelles activités basées notamment sur le tourisme pédestre et

à vélo, la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement. Le cahier des charges du mandat prévoit l'analyse de la situation actuelle du massif, l'élaboration d'une stratégie de diversification des activités touristiques et la définition des actions et mesures à mettre en œuvre. À l'issue d'un appel d'offres sur invitation adressé à 5 bureaux d'étude, le mandat a été adjugé au bureau Relief pour un montant de CHF 115'234.- TTC. Le CI a approuvé le financement de ce montant par le FRAT.

- **Préavis n° 56/2025 : Cotisations des communes membres.**

En 2022, le Comité de direction (CoDir) avait revu la cotisation de Région de Nyon en fixant le montant de celle-ci à CHF 25.- au lieu de CHF 20.- par habitant afin d'assainir les comptes de l'Association. Lors du dépôt du préavis n° 13-2022 demandant cette augmentation, le CoDir s'était engagé à revoir à nouveau le montant de la cotisation lorsque les finances de l'Association seraient meilleures. La situation s'étant à présent améliorée, il a été proposé de revoir le montant de la cotisation à la baisse. Le CI a validé les conclusions de ce préavis permettant la diminution de la cotisation à CHF 23.- par habitant dès le 1^{er} janvier 2026.

Pour la prochaine séance du CI qui aura lieu le 10 décembre 2025 à Begnins, le CoDir a annoncé 5 préavis :

- **Préavis n° 57/2025 : Budget 2026.**

- **Préavis n° 58/2025 : Demande de crédit de CHF 280'000.- pour soutenir les activités du Casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029.**

La convention quadriennale engageant le Casino-Théâtre de Rolle, l'État de Vaud, la commune de Rolle et Région de Nyon arrivant à son terme, le préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2026-2029 et d'en fixer les termes financiers.

- **Préavis n° 59/2025-FRM : Demande de crédit de CHF 247'895.- TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026**

Le Fonds régional pour la mobilité (FRM) a financé en 2025 le coût des prestations relatives aux paires de courses expérimentales sur la ligne de bus 815 circulant au quart d'heure aux heures de pointe entre la gare de Nyon et le centre commercial de Signy. Conformément à la directive du FRM, un nouveau crédit est sollicité pour assurer la continuité du financement intégral de ces prestations pour l'année 2026.

- **Préavis n° 60/2025 : Étude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district**

Ce préavis concerne le soutien à la réalisation d'une étude visant à améliorer l'accès aux services et équipements de proximité dans les villages de Burtigny, Le Vaud, Longirod, et Saint-George, dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève.

- **Préavis n° 61/2025 : Demande de crédit de CHF 69'140.- pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturel**

En réponse aux demandes de la Commission du tourisme, Région de Nyon souhaite coordonner un mandat en vue d'évaluer les retombées économiques et l'impact médiatique des principales institutions culturelles établies dans ses communes membres.

- **Préavis n° 62/2025 : Adhésion de la commune de Chéserex à Région de Nyon**

Le jeudi 9 octobre 2025, le Conseil communal de Chéserex a validé l'adhésion de la Commune à l'Association intercommunal Région de Nyon. Cette proposition passera au CI en décembre, en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Avec le retour de la commune de Chéserex, qui avait quitté l'Association au début de l'année 2020, Région de Nyon comptera désormais 42 communes membres, sur les 47 communes du district de Nyon, représentant quelques 90 % de la population du district.

Les informations suivantes ont été données lors de cette séance.

- **Situation concernant l'offre de vélo en libre-service**

Comme les Conseillers l'ont certainement remarqué, les vélos en libre-service de PubliBike ont disparu de l'espace public à la fin du mois de juin 2025, l'entreprise ayant mis fin au contrat qui la liait avec Région de Nyon. Pressée par cette résiliation soudaine, Région de Nyon avait attribué le mandat à un autre prestataire qui devait reprendre le flambeau à partir du 1^{er} juillet 2025, mais c'était sans compter sur le recours de PubliBike devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Un important travail a été engagé par le Comité de direction par la suite, l'appel d'offres en marché public a été lancé mi-septembre, avec l'adjudication prévue en décembre. L'objectif est la mise en service du nouveau réseau de vélos en libre-service au printemps 2026.

- **Masterplan VTT pour le Jura vaudois**

Le Parc Jura vaudois, l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV), Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), l'Association intercommunale Région de Nyon, ainsi que Vallée de Joux Tourisme, souhaitent se doter d'un master plan définissant une stratégie de développement coordonné des pistes VTT adaptées aux différentes pratiques et aux niveaux du public cible, ainsi que de mesures touristiques d'accompagnement pour l'économie du VTT dans la région. L'objectif du master plan est de permettre aux 61 communes du périmètre de s'accorder sur une vision stratégique concernant le développement de l'activité VTT dans le Jura vaudois. Le projet sera présenté aux communes lors du Pôle Régional organisé le 27 novembre 2025 par le Parc Jura vaudois, qui est le maître d'ouvrage.

Comme d'habitude, toutes les informations pertinentes sont disponibles sur le site Internet de Région de Nyon.

- M. Rasul Mawjee : déclare que le CI de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT) a eu lieu le jeudi 30 octobre 2025. Cette séance a été très animée et a duré 3 heures. Il y avait 3 préavis à valider.

Le premier concernait la nouvelle tarification du RAT pour les parents et les communes. Principalement, les tarifs n'avaient pas été changés depuis plusieurs années grâce à la dotation de fonds de réserve que le réseau avait. Avec cela, les prix ont pu être maintenus, mais ces derniers temps ces fonds sont un peu à sec et il fallait revoir les tarifs. En 2024, les communes participaient en moyenne pour 28,6 % des charges et, avec la nouvelle tarification de 2026, il est attendu à ce que cette participation passe à 35,6 %, ce qui est plus proche de l'objectif de 40-60 % entre les parents et les communes. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) contribue à 32 % des charges salariales, avec un montant de CHF 8,39 Mios, sachant que le bilan du RAT consolidé et d'environ CHF 38,9 Mios. Ce préavis a été accepté après de longues discussions.

Le deuxième préavis concernait le budget 2026. Comme déjà dit, ce budget est d'environ CHF 38,9 Mios pour 2024, avec un excédent de charges de CHF 2,1 Mios. Il y avait déjà eu à peu près CHF 460'000.- en 2023, ce qui fait que les fonds du RAT sont un peu à sec. Dès lors, pour gérer toutes les nouvelles charges et les nouvelles contraintes administratives, la participation par habitant passe de CHF 12.50 à CHF 15.-. Le budget global attendu pour 2026 n'est pas loin de CHF 45 Mios. Ce préavis a également été accepté.

Le dernier préavis, qui touche plus particulièrement la Commune, était relatif à la situation du réseau de La Ruche à Gland. Il y a 2 ans, La Ruche avait demandé un emprunt de CHF 550'000.- pour le déménagement des différentes places, qui avait été accordé. Suite à cette évolution, elle devait créer des nouvelles places de garde. Le budget de réalisation de ces places a explosé. Il était prévu environ CHF 1,5 Mios à payer par les fonds de réserve de La Ruche, et finalement ces frais se sont montés à CHF 2,1 Mios, et les nouvelles places étant toutes arrivées en même temps, elles n'ont pas pu être remplies dans les temps. Ce qui fait que La Ruche se trouvait dans une situation délicate et le RAT a fait un prêt à La Ruche de CHF 650'000.-, avec une clause de postposition de CHF 650'000.-, et aujourd'hui la dette nette de La Ruche envers le RAT est de CHF 400'000.-, sachant qu'il y a toujours les CHF 550'00.- qu'elle doit aussi à la Commune de Gland et qui ont été post-positionnés. Ce préavis a aussi été accepté par le CI.

- Mme Véronique Villaine : déclare que la secrétaire du Bureau du CI de Région de Nyon s'arrêtera à la fin de la législature. Elle fait donc un appel à candidature et les personnes intéressées à reprendre ce poste peuvent contacter le Bureau du CI de Région de Nyon. Toutes les informations se trouvent sur le site Internet.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques

- M. Théophile Mounier, rapporteur de la Commission technique, déclare tout d'abord que ce préavis a suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des Conseillers. Les membres de la Commission technique ont reçu énormément de question, avant, pendant et après la dernière séance du Conseil communal. Cela a donc aussi demandé passablement de travail à la Municipalité pour répondre à toutes les questions posées, et il la remercie.

Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission encourage la Municipalité à continuer dans cette approche de transparence, de vision long terme, de durabilité, d'achat raisonnable et de formation continue pour maintenir les compétences du personnel de l'Administration au plus haut niveau.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission des finances (COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. *d'accepter le préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition des matériels et logiciels informatiques;*
- II. *d'accorder le crédit de CHF 447'000.- et d'autoriser la Municipalité à réaliser cet investissement;*
- III. *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 447'000.-*

et prend acte :

- I. *de l'amortissement du montant net de CHF 447'000.- sur une période de 5 ans, dès l'année qui suit la mise en service de l'immobilisation.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

En préambule, le président prie les membres des Commissions de prendre bonne note des points soulevés lors de ces débats et d'y répondre dans leurs rapports.

8. Préavis municipal n° 89 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains synthétiques de football C et D du centre sportif d'En Bord

- La séance est fixée au mercredi 12 novembre 2025, à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Katia Annen, GDG – Mme Fabienne Bill, GDG – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – M. Jean-Daniel Guillod, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

• Mme Véronique Villaine : aimeraient juste revenir sur une petite phrase du préavis qui l'a interpellée. En première page, il est mentionné que « *En effet, la pratique du football connaît un essor significatif, en particulier auprès des jeunes filles et des femmes notamment suite à l'EURO 2025 qui s'est joué en Suisse. L'enthousiasme grandissant autour du football féminin se reflète au niveau local, avec une demande accrue d'accès aux infrastructures sportives* ». Ensuite, un peu plus loin dans le préavis, on voit aussi que le FC Gland entend soutenir cet essor. À sa connaissance, il n'y a pas de section féminine au FC Gland. Ce club prévoit-il d'en créer une ? Parce qu'accueillir des filles dans les clubs mixtes tant qu'elles sont petites et que c'est possible, c'est très bien. Maintenant, s'il n'y a pas de vision d'avenir pour cela, ce n'est pas très intéressant. Elle aimeraient donc savoir si la Commission aura cette réponse, peut-être lors de sa séance.

• M. Michel Girardet : aimeraient apporter une précision par rapport à ce qui est mentionné dans le préavis, à savoir que « *une demande de subvention sera adressée au Fonds du sport vaudois, mais considérant les fortes incertitudes, notamment en raison des coupes budgétaires imposées par l'Etat de Vaud, il n'en a pas été tenu compte à ce stade dans le préavis par prudence* ». Il rappelle qu'en 2023 il y a eu une initiative pour une politique sportive ambitieuse, lancée par des députés du Grand Conseil, notamment par M. Sergei Aschwanden, député PLR qui a été médaillé olympique. Renseignements pris, il lui a été confirmé que suite à cette initiative il y a eu un contre-projet, validé par le Grand Conseil, avec plusieurs volets. Et ce qui concerne les soutiens pour des associations sportives, ceux-ci passent par le budget. Par contre, pour les infrastructures, celles-ci passent par décret, qui est déjà en vigueur, soit CHF 150 Mios pour les années 2025 à 2030. Il l'espère qu'elle l'a fait, mais la Municipalité peut déjà maintenant s'adresser au Canton pour obtenir une subvention. Dans la mesure du possible, vu que c'est déjà opérationnel, il aimeraient bien obtenir une réponse au mois de décembre, lorsque le préavis sera traité, ce qui serait une bonne chose.

• M. Aurélien Joye : déclare qu'un magnifique article a été publié hier dans le 24 Heures, lequel mentionne que la Swiss Football League (SFL) voudrait supprimer les terrains synthétiques d'ici 2028. Du coup, ces travaux sont-ils nécessaires ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

9. Postulat de M. Jean-Luc Nicolet et consorts intitulé « Étude de faisabilité d'un marché couvert polyvalent à Gland »

- Le président passe la parole à M. Jean-Luc Nicolet pour le développement de ce postulat.
- Le président rappelle que selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer les propositions présentées à l'examen d'une commission chargée de préviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement les propositions et les renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.
- Mme Stella Motta Larrivé : déclare ce qui suit :

*« Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Suite à la lecture de notre courrier officiel, nous souhaitons réagir clairement. 2'017 signatures ont été validées par la Municipalité. 2'017 citoyennes et citoyens de Gland ont dit non, non pas seulement à un projet, mais surtout à une intention de densification à outrance, menée sans réelle écoute, sans concertation et sans vision partagée pour notre Ville. Ce message est fort : les habitants ne refusent pas le développement, ils refusent qu'on le fasse sans eux.

Et pourtant, à peine ce signal adressé, le GDG et plusieurs Conseillères et Conseillers qui ont soutenu ce soir le postulat, reviennent déjà avec de vieilles idées, sans remise en question, sans respect du message démocratique envoyé.

Le marché couvert ? Ce n'est pas une idée nouvelle. Des plans concrets existent déjà, réalisés par M. Robin Bernard, intégrant un marché dans le secteur Gare Sud, jamais vraiment étudiés par la Municipalité, et pire encore, aucune mention ne figure dans le préavis n° 82.

Alors pourquoi recommencer ? Pourquoi dépenser encore l'argent public pour des études que nous avons déjà ? Nous sommes favorables au développement du secteur Gare Sud. Oui à un marché semi-couvert, à une véritable place de vie, conviviale et accessible, mais non à une densification excessive, à des immeubles de 10, 12 ou 14 étages qui étoufferait le quartier, sans vision claire pour la mobilité et la qualité de vie des habitants.

Nous demandons donc le retrait de ce postulat ou, à défaut, qu'il ne soit pas soutenu.

Respectons la volonté populaire. Respectons les 2'017 signataires. Et surtout travaillons ensemble, dans la transparence et le respect, pour un développement équilibré, durable et humain de notre Ville.

Merci. »

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À la majorité, 2 avis contraires, 17 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Jean-Luc Nicolet et consorts intitulé « Étude de faisabilité d'un marché couvert polyvalent à Gland » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Interpellation de Mme Catherine Sicuranza et consorts intitulée « Frais de babysitting »

- Le président passe la parole à Mme Catherine Sicuranza pour le développement de cette interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

En réponse à l'interpellation qui vient d'être lue par Mme Catherine Sicuranza, voici la position de la Municipalité concernant ces frais de babysitting à destination des familles qui souhaiteraient s'engager pour le Conseil communal et qui siégeraient au sein de cette Assemblée ou dans des commissions.

La Municipalité salue cette proposition au service des familles, mais ce sujet touchant finalement l'organisation du Conseil communal et n'étant pas de compétence de la Municipalité, cette dernière propose au président et son Bureau de bien vouloir intégrer cette demande dans le futur préavis qui sera établi au printemps 2026 et qui visera à régler les vacations et les traitements auxquels les Conseillers auront droit pour la législature 2026-2031. Voilà la réponse qu'elle peut donner ce soir.

- Le président demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Catherine Sicuranza : répond par l'affirmative.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président déclare que comme l'a dit Mme la Syndique Christine Girod, le Bureau proposera en début de l'année prochaine une proposition pour la rémunération des Conseillers et ce point sera intégré dans cette proposition.

DIVERS

11. Divers et propositions individuelles

- Mme Ahimara Buffat : rappelle que la saison des lotos à Gland débutera le week-end prochain. Elle remercie donc la population et les Conseillers de faire bon accueil à tous les membres des associations locales et de participer de façon assidue à ces événements. Il ne faut donc pas hésiter à acheter des abonnements, ce sont toujours des belles soirées et finalement l'argent est à disposition de ces associations.
- M. José Caiano : tient à saluer ce soir le postulat et l'initiative le GDG. Oui, il essaie de compter le nombre d'années que les membres du GDG ont peut-être louپées ou ont pris du retard à prendre ce train. Mais, comme on le dit, mieux vaut tard que jamais, et ce postulat est un bon signe. Il suppose donc que lors de la votation qui aura lieu sur Gare Sud, ils vont la soutenir. Un non contre le préavis municipal n° 82, parce que cela va dans ce sens-là, sinon c'est le monde à l'envers, on devrait être dans des mondes parallèles à son avis. Toutefois, il s'interroge sérieusement sur les réelles intentions du dépôt de ce postulat. Dans le préavis municipal n° 82, un grand vide, aucune annotation, rien du tout de Gare Sud. Dans le rapport de la Commission technique, rien de plus non plus. Lors du débat au sein du Conseil communal, un silence total. Cela ne l'étonne pas. Et après, 2'017 signatures, un miracle. C'était vraiment un électrochoc. Il conseille à certains Conseillers de faire un petit ECG pour voir s'ils se réveillent.

Il est étonné, parce qu'encore une fois on fait des études, on paie, il pense que l'on est très fort pour faire des études inutiles puisqu'il existe déjà des projets d'un marché, et encore une fois cette initiative va dans le sens des signatures de la population récoltées. C'est vrai que c'est une belle initiative, mais il pense que les auteurs ont largement raté énormément de trains. Alors il propose que lors de l'étude, il serait peut-être bien de prévoir un container supplémentaire à Gare Sud, où l'on pourrait installer un bureau des CFF, avec un guichet ou une permanence tenus directement par le Comité référendaire pour le dialogue, et éviter une nouvelle fois que les postulants louent un nouveau train et où des horaires un peu plus classiques et plus directs pourraient leur être données, parce que, honnêtement, il trouve dommage que le Conseil communal soutienne ce postulat. Et il espère de tout cœur que les Conseillers vont aussi soutenir la votation contre le préavis municipal n° 82, parce que cela démontre bien que ce préavis n'a pas été réfléchi.

- M. Rasul Mawjee : vient d'entendre M. José Caiano, et en fait il est surpris. Il allait s'abstenir, et il a soutenu le postulat. Pourquoi ? Parce que M. José Caiano a demandé un débat démocratique et M. Jean-Luc Nicolet vient de l'ouvrir. Alors que M. José Caiano le laisse s'exprimer, qu'il laisse la Municipalité amener une autre vision aux Conseillers. Et pourquoi critiquer ce que font les autres et seulement soutenir une seule vérité ? 2'017 personnes ont soutenu le référendum, mais il y en a 7'000 autres qui aimeraient aussi soutenir des idées, et M. Jean-Luc Nicolet a peut-être discuté avec d'autres personnes. Il n'a pas fait une grande publicité dessus, il n'a pas fait un grand message dans les journaux et à gauche et à droite, mais il est venu avec une idée, écoutons-le, laissons la Municipalité suivre le chemin démocratique, et personnellement il soutient la démocratie.
- M. José Caiano : déclare que oui, en effet, Gare Sud c'est tout un quartier, tout un plan. Il n'est pas parlé d'une idée, il est parlé d'un développement. Mais voilà, une fois de plus, la démocratie. Il est parlé d'un postulat, d'une étude, et après on est très fort pour refaire encore des études, des études sur des études, des projets et des concours d'urbanisme que les contribuables ont déjà payé mais que personne ne prend en considération. Donc merci.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 11 décembre 2025 à 19h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h10.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Postulat de M. Jean-Luc Nicolet et consorts intitulé « Étude de faisabilité d'un marché couvert polyvalent à Gland »
3. Interpellation de Mme Catherine Sicuranza et consorts intitulée « Frais de babysitting »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland